

QUEBEC :

LUNDI, 14 OCTOBRE 1839.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'Imprimerie, au Bureau du Journal, No. 8, Rue Lamontagne, Basse Ville.

L'INDEPENDANCE.

M. Lambert est né le jour de la fête de la Fédération, et son arrivée dans le monde fut le premier échantillon qu'il causa à sa mère, en l'empêchant d'assister à la solennité du Champ-de-Mars. L'astre qui préside à notre naissance influe toujours plus au moins sur notre caractère : M. Lambert a subi toute l'influence de la grande et mémorable époque où il entra dans la vie. Pour lui, par conséquent, tous les biens de la terre et tous les privilèges accordés à l'homme civilisé, la liberté fut en tout temps le premier bien et le plus beau privilège. M. Lambert ne met rien au-dessus de l'indépendance; la richesse, les honneurs, toutes les félicités du monde ne passent qu'à côté. Ce n'est pas à dire pourtant que chez lui cette passion soit exclusive, et qu'il renonce à tout le reste pour la goûter sans partage; bien au contraire, il a judicieusement pénétré que la pauvreté est la plus grande ennemie de la liberté; et afin d'être libre, il a, dès sa jeunesse, ardemment travaillé à faire sa fortune.

L'année dernière, après trente ans de courses, de peines, de revers et de travaux, M. Lambert est arrivé de Calcutta en France, avec cinq cent mille francs gagnés dans le commerce. — Il faudrait, pensait-il, que l'indépendance fut bien renchérie si je ne pouvais l'acquiescer au prix de vingt-cinq mille livres de rente! Le pays lui sembla singulièrement changé à son avantage depuis qu'il ne l'avait vu; et en toutes choses le progrès lui paraissait admirable; ce qui lui plaisait surtout, c'était l'air de liberté que l'on respirait de toutes parts. Quel bonheur de venir prendre sa retraite et jouir du repos dans une honorable abstinence, au sein de cette heureuse patrie! La nature réservait sans doute encore à M. Lambert un grand nombre de belles années; il était dans toute la force de l'âge, vert comme un jeune homme, et doué d'une inaliénable santé. Qu'étaient donc ces jours arrivés à Paris, il eut la satisfaction d'être reconnu par un de ses anciens camarades de collège. C'était dans le Palais-Royal; monsieur l'abbé se souvint, lui tendit la main et lui dit :

— Te voilà, mon cher Lambert! Comment l'estu-tu porté depuis que j'ai eu le plaisir de te voir? — Pardon, monsieur, mais je ne me remets pas bien.

— Comment! tu aurais la mémoire si courte? — Où donc nous sommes-nous rencontrés? — Et! parbleu, sur les bancs du collège; il n'y a guère plus de trente-cinq à trente-six ans... Ne te souviens-tu pas du petit Léonard? C'est moi. Est-ce que par hasard tu me trouves changé? Toi, tu es resté toujours le même; aussi, en l'apercevant à vingt ans, je me suis dit : "Tiens, voilà Lambert!" Tu n'étais pas autrement, sauf peut-être les cheveux gris, lorsque nous allions au ballon dans les champs-Elysées, en 1803. Mais nous étions déjà de grands garçons, la dernière fois que nous nous sommes trouvés ensemble; ce jour-là, tu étais fort inquiet de te voir poursuivi par la conscription; puis tout à coup tu as disparu, et je n'ai pu savoir ce que tu étais devenu.

M. Lambert finit par se rappeler parfaitement son camarade; leur ancienne liaison se renoua, et ils commencent à se raconter à l'un l'autre leurs aventures.

— Les miennes sont fort simples, dit M. Léonard; je suis sous-préfet.

A ces mots, M. Lambert jeta sur son ami un regard de compassion : — Tu es donc enchaîné ton indépendance! s'écria-t-il.

— De la façon la plus complète, répliqua le fonctionnaire. Je dépend de mon ministre, de mon préfet, de mes administrés, du journal de mon arrondissement; je dépend aussi de ma femme, car non seulement je suis sous-préfet, mais encore marié. Que veux-tu? Tant que j'ai été libre j'ai fait ce que j'ai voulu; j'ai passé ma jeunesse à me divertir de mon mieux, et les plaisirs de toutes sortes ne m'ont guère manqué. A trente ans j'ai recueilli l'héritage de mon père, et j'ai employé dix ans à le dissiper follement. J'étais à peu près ruiné lorsque la révolution de juillet est venue relever mes affaires comme celles de bien d'autres. On m'a proposé une place et je l'ai acceptée avec empressement; une ère nouvelle commençait pour la liberté, j'en ai profité pour enchaîner mon indépendance. Mais ce n'était pas assez; ma sous-préfecture ne me rapportait que 4,000 fr., il me fallait plus, et j'ai eu recours au mariage. Inutile de te dire que dans l'hymen je ne cherchais qu'une bonne dot; mais par un heureux hasard, avec la dot j'ai trouvé une femme charmante, et comme on ne pouvait prendre l'une sans l'autre, je me suis arrangé du tout. Te l'avouerai-je? Je n'ai jamais été plus content de mon sort, que depuis l'instant où je me suis mis à double chaîne, administrative et conjugale, et rien ne manquerait à mon bonheur si j'obtiens la préfecture que je suis venu solliciter à Paris.

— Nous pensons différemment, mon cher ami, reprit M. Lambert; je n'aliénerais mon indépendance moi, ni pour une préfecture, ni pour un ministère, ni même pour une couronne. Ce principe a dirigé toute ma vie. A dix-huit ans j'étais comme tous les jeunes gens de mon âge, avide de gloire et rempli d'une ardeur militaire; j'avais soif de combats, la gloire de Napoléon m'exaltait! Qu'il m'eût été doux de verser mon sang en défendant la patrie contre ses ennemis! Quels beaux rêves je faisais alors, et combien de fois ne me suis-je pas élané par la pensée dans les rangs victorieux de nos vaillantes armées!... Cependant, lorsque l'on m'a appelé sous les drapeaux, je n'ai pas répondu à cet appel; j'ai fait plus; sachant que la conscription ne badinait pas, je me suis expatrié pour éviter ses atteintes; j'ai quitté la France en fuyant, comme le faisaient les émigrants de la république, quelques années auparavant. Ce n'étaient pas les dangers que je fuyais, c'était la dépendance militaire; je serais allé de grand cœur affronter les hasards de la guerre, si j'avais pu la faire librement à ma guise, et sans être obligé d'obéir à des chefs; mais pour les plus beaux lauriers du monde, je n'aurais voulu m'assujettir à l'obéissance passive du

ETIENNE PARENT, } PROPRIETAIRES, } Avocat, N. 3, Rue La Porte, Québec.  
JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, } Imprimeur, N. 8, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!!!

soldat. Voilà pourquoi j'ai disparu tout à coup, mon cher Léonard! voilà pourquoi, tout en regrettant le métier des armes qui avait pour moi tant de séduction, je suis allé chercher dans de lointains pays une fortune que j'ai acquise, péniblement, mais en conservant ma précieuse indépendance. J'ai parcouru bien des pays, et plus d'une fois il m'aurait tenu qu'à moi de quitter le commerce et d'atteindre à de hautes dignités; j'aurais même pu devenir roi d'un petit peuple de l'Asie; — j'ai refusé; car je savais que toute grandeur ne s'acquiert qu'au prix de la liberté. Il y a trois ans, à Calcutta, j'inspirai, malgré mon âge, une passion violente à une jeune veuve immensément riche. Palmyre était d'une beauté ravissante, d'une vertu sans reproche, d'une douceur angélique et d'un esprit enchanteur; elle possédait les plus belles qualités, les plus estimables talents, et une fortune de deux millions. Cependant je ne voulus pas accepter sa main qu'elle m'offrirait. Cette chaîne ne me convenait pas plus que les autres.

— Je t'admire, Lambert, s'écria le sous-préfet; tu es inflexible dans tes goûts, et tu ne recules pas devant les plus sublimes sacrifices! Mais, dis-moi, qu'est devenu cette Palmyre dédaignée par toi?

— Palmyre a trouvé un autre mari, de même que le peuple que je n'ai pas voulu gouverner a trouvé un autre roi. Il ne manque jamais d'amateurs de bonne volonté pour un trône vacant et pour une dot de deux millions.

Le sous-préfet Léonard interrompit cet entretien pour se rendre au ministère de l'intérieur, et les deux amis ne se séparèrent qu'après s'être promis de se revoir souvent.

Pressé de partir de la vie, comme le sont tous les gens qui se reposent tard, M. Lambert s'installa bien vite dans sa douce et confortable position de rentier parisien. Caritative et prudent, il distribua sa fortune en divers placements; deux cent mille francs furent d'abord employés à l'acquisition d'une terre en Normandie; restait cent mille écus, dont une moitié fut inscrite au grand livre de la dette publique et l'autre divisée dans plusieurs spéculations bien choisies. La terre rendait peu, mais solidement; l'industrie, au contraire, rapportait huit ou dix pour cent avec quelques chances dangereuses, et, tout compensé le revenu était de vingt-cinq mille francs. M. Lambert n'avait jamais désiré rien au-delà dans ses plus vagues accès d'ambition. Le hoc erat in votis était donc réalisé pour lui, et il envisageait l'avenir avec une joie pure et recueillie.

— Je suis indépendant, disait-il; me voilà libre de vivre à mon gré dans la plus belle et la plus heureuse ville de l'univers; je suis maître absolu de mon temps, de mes actions et de mes volontés. Exempt de tous liens, n'occupant aucun emploi, ne demandant rien à personne, je marche sans entraves dans le chemin qu'il me plaît de choisir!

Tous les matins, en se levant, M. Lambert se répétait ces douces paroles, et cet acte de foi le légal reposait son bonheur. Un jour, Léonard, qui n'avait pas encore obtenu sa préfecture, vint lui dire qu'il ne pourrait l'accompagner le dimanche suivant à Fontainebleau; ses devoirs de fonctionnaire l'empêchaient de faire cette partie de campagne; le ministre, qui l'avait attaché provisoirement à son cabinet particulier, réclamait de lui un travail important et pressé.

— Esclave! s'écria Lambert. Tu ne peux pas même disposer de ta personne un dimanche! Je te plains, car le voyage sera charmant, en compagnie d'hommes d'esprit et de jolies femmes. Chacun son goût, mon pauvre Léonard; toi tu travailleras pour le ministre, car il faut bien que tu deviennes préfet; moi, qui me soucie peu des honneurs tyranniques, je suis sûr, en revanche, de n'être jamais troublé dans mes plaisirs, j'ai à Fontainebleau, et rien ne pourrait m'en empêcher; je suis indépendant!

Comme il disait ces mots, son domestique lui remit un petit papier gris plié en deux. M. Lambert pâlit.

— Quest ce donc? demanda Léonard.

— Un billet de garde pour dimanche, répondit l'homme libre.

— Comment! tu es de la garde nationale?

— On m'a recensé, convoqué, incorporé; j'ai écrit au maire de l'arrondissement, je lui ai fait part de divers motifs qui devaient me dispenser du service, mais il paraît que mes excuses n'ont été trouvées ni légitimes ni valables.

— N'es-tu pas en effet dans toutes les conditions requises? Tu es citoyen français, rentier, propriétaire, domicilié et demeurant à Paris; tu n'as que quarante-huit ans et tu jouis d'une santé parfaite. La garde nationale ne peut se passer de toi et tu ne lui échapperas pas, à moins de faire comme pour la conscription et de recommencer tes voyages.

Le dimanche suivant, M. Lambert, qui ne voulait pas en avoir le démenti, ne monta pas sa garde et fit le voyage de Fontainebleau. Quelques jours après il fut cité devant le conseil de discipline et condamné à vingt-quatre heures de prison. En vain voulut-il résister et mener l'affaire devant la cour de cassation, il en fut pour ses frais d'appel, et un beau matin, deux gardes municipaux l'invitèrent poliment à les suivre dans la maison d'arrêt de la garde citoyenne.

L'indépendance de M. Lambert ne pouvait recevoir un plus rude coup! Après quarante-huit années passées à la défendre, à l'acquiescer et à l'assurer, cette indépendance venait échouer contre un billet de garde! Au moment où sa liberté lui semblait si solidement acquise et si complète, on le mettait en prison! — Il fallait pourtant se soumettre à cette dure loi, et après avoir subi les tortures de la captivité, M. Lambert courba la tête sous le joug du bonnet à poil, et dans tous ses projets de plaisir, il mit cette clause restrictive : — "A moins que je ne sois de garde ce jour-là." Désormais, son existence était empoisonnée; il avait pour tyrans le capitaine, le sergent-major et jusqu'au tambour. Quelle humiliation! Ajoutez à cela que M. Lambert avait eu le malheur d'être placé dans une compagnie modèle, où le service était fort actif et la tenue très variable. Une flexion de poitrine qu'il gagna en faisant une patrouille par une mauvaise nuit d'hiver, lui valut un congé de six mois. M. Lambert se félicitait de ces vacances pendant lesquelles il devait être parfaitement libre, et, le printemps venu, il s'arrangea pour faire avec quelques amis une excursion dans ses propriétés de Normandie. — "C'est le moins du moins", disait-il, le plaisir que je me promets ne rencontrera pas d'obstacles!"

Mais M. Lambert avait compté sans la cour royale, il apprit officiellement que le sort l'avait désigné pour faire partie du jury dans les prochaines assises. A cet égard, de toutes parts, les institutions conspiraient contre son indépendance; après avoir disposé de la force publique, il était appelé à rendre la justice; et en sa qualité de citoyen français, il avait des devoirs dont il devait jouir sous peine de l'amende et de la prison.

Certe, si le service de la garde nationale est une lourde charge, celui du jury ne l'est pas moins. — Un juré est tenu en esclavage sur son banc pendant quinze jours consécutifs. Pendant quinze jours il doit se désigner à écouter depuis le matin jusqu'au soir les rapports accablants des greffiers, la parole criée des avocats, les aigre discours du ministère public, les longues dépositions des témoins et les pénibles interrogatoires des accusés. Pendant quinze jours, il lui faut vivre au milieu de ce monde noir et bariolé, respirer cette atmosphère et naufrageuse, subir le dégoût des plus infâmes récriminations, et contempler l'espèce humaine sous ses faces les plus hideuses. Pour mener cette vie, il se lèvera de bon matin, et ne dormira quelques fois qu'à dix heures du soir; souvent même la séance se prolongera fort avant dans la nuit.

Au lieu d'aller en Normandie, M. Lambert se rendit à la cour d'assises. La session fut orageuse; les jurés envoyèrent plusieurs criminels aux galères, et condamnèrent un assassin à la peine de mort. Une seule voix avait décidé cette condamnation, et M. Lambert était de ceux qui s'étaient prononcés pour le verdict le plus sévère. Lorsque le condamné eut entendu sa sentence, il se leva d'un air grave et terrible, et étendant la main vers les jurés, il leur dit :

— Messieurs, vous venez d'envoyer un innocent à l'échafaud. Que mon sang retombe sur vous!

Ces paroles frappèrent vivement l'imagination de M. Lambert, et long-temps dans ses rêves il vit apparaître le fantôme sanglant du condamné qui lui disait : — "C'est ton vote qui a fait tomber ma tête!"

A peine échappé des assises, M. Lambert fut invité à jouer de ses droits politiques. L'indépendance de son caractère l'avait toujours porté à afficher des opinions très prononcées en faveur d'un gouvernement qui devait maintenir toutes ses inestimables libertés. Après s'être montré ardent, il ne pouvait donc rester tiède et indifférent dans une circonstance importante. On le nomma membre du comité électoral, et il fut obligé d'assister tous les soirs aux séances pendant trois semaines. Le candidat que son parti soutenait de concert avec le ministère, ne fut pas élu, à une imposante minorité.

L'excellente opinion politique, si hautement manifestée par M. Lambert, devait être utile aux amis de l'homme indépendant. Le sous-préfet Léonard obtint sa préfecture, et la joie que cet honnête fonctionnaire éprouva en apprenant sa nomination déterminait une attaque d'apoplexie dont il mourut; il laissait un fils, et par son testament il chargeait son ami Lambert de la tutelle de cet enfant.

Comment se refuser à accomplir le dernier vœu d'un ami? L'indépendance de M. Lambert fut donc soumise aux sévères devoirs qu'imposent les fonctions de tuteur.

D'un autre côté, ses propres affaires lui donnaient quelques embarras; il avait 30,000 écus engagés dans l'industrie des mines et des sucres indigènes; la société des mines le nomma membre du comité de surveillance, et les sucres le choisirent pour directeur. M. Lambert accepta ces deux charges. Ne fallait-il pas protéger et défendre ses intérêts?

Dans tout cela, que devient l'indépendance? — Hélas! il n'en est plus question, et M. Lambert a renoncé à défendre sa liberté, si fort compromise par ses devoirs et ses devoirs civils et politiques. Que voulez-vous qu'il fit contre le jury, la garde

nationale, la tutelle, les sucres, les mines, les élections, et tant d'autres ennemis qui se révèlent chaque jour? — Ben souvent, depuis l'année dernière, M. Lambert a regretté de n'avoir pas épousé la belle veuve de Calcutta, et de n'être pas monté sur le trône que lui offrait une population asiatique.

EGÈNE GRIVOT.  
(Courrier français.)

EXTRAITS DIVERS.

LE RECRUTEMENT EN RUSSIE. — UN DESERTEUR. — Sydor Kopitza, jeune homme de vingt ans, habitant le village de Gwozdianka, dans le district d'Anniew (gouvernement de Kherson), était vivement épris d'Oxana, fille unique de Prokop Turenko. Sydor était fils d'Ivan Kopitza, homme de quarante-huit ans et veuf depuis six ans.

Les amours des jeunes gens étaient encouragés par leurs pères qui, tous deux paysans serfs de la couronne et dans une position aisée, voulaient assurer l'avenir de leurs enfants. Tout semblait donc présager leur bonheur, quand tout à coup le père de Sydor, changeant d'avis, déclara que jamais il ne consentirait à ce mariage, et qu'il aimerait mieux voir mourir son fils que devenir l'époux d'Oxana.

Sydor ne comprit rien d'abord à ce brusque changement de volonté. Son père n'avait point rompu avec Prokop, et continuait, au contraire, de le voir avec assiduité. Bienôt ce mystère s'expliqua : le bruit se répandit qu'Yvan, s'annoyant du veuvage, avait conçu le projet de supplanter son fils et d'épouser Oxana. Pressée par Sydor, la jeune fille lui avoua qu'Yvan Kopitza la courtisait, et que, d'accord avec Prokop, on voulait la contraindre à épouser le père de son amant; mais elle jurait à Sydor que jamais elle n'y consentirait, et qu'elle était décidée à tout pour se soustraire à cette tyrannie.

Ne pouvant contenir sa douleur et son indignation de cette tromperie, Sydor se plaignit vivement à son père. Yvan, irrité de ces reproches, et pensant bien qu'on ne vaincrait jamais la résistance d'Oxana tant que son amant serait près d'elle, résolut d'éloigner son fils. Les circonstances vinrent singulièrement en aide à son projet; un ukase venait d'ordonner une levée de troupes, et Yvan, s'il parvenait à empêcher son fils d'échapper au recrutement, se voyait débarrassé de lui pendant toute la durée du service militaire qui, en Russie, est de vingt-trois ans.

Les détails deviennent nécessaires. Lorsque le sénat décréta une levée de troupes, et que cette décision a été approuvée par l'empereur, l'ukase est envoyé à tous les gouverneurs de provinces; les gouverneurs réunissent les maréchaux (ou vice gouverneurs) et les capitaines de districts à l'effet de s'entendre sur la répartition. On consulte le skiki ou tableau de recensement sur lequel figure seulement la population mâle, et le contingent de chaque ville, bourg ou village est ensuite déterminé. Dès que cette opération préliminaire est faite, on signifie aux seigneurs et aux administrateurs des villes et villages qu'ils aient à fournir tel jour tel nombre de recrues. Toutes ces formalités et surtout l'ukase qui ordonne la levée, sont tenus secrets, car, effrayés par l'extrême sévérité du service militaire, et par la perspective de passer inévitablement vingt-trois ans sous les armes, tous les jeunes gens prennent la fuite dès qu'ils peuvent deviner qu'une levée va s'exécuter. Aussi, dès que les seigneurs et administrateurs ont reçu la notification de l'ukase et du contingent à fournir, ils font saisir avec la plus grande célérité tous les jeunes gens qui peuvent faire partie de la classe; cela se fait arbitrairement et donne lieu aux plus graves injustices. Ceux qui se sont laissés prendre sont enchaînés deux à deux et provisoirement emprisonnés jusqu'au moment où ils doivent être examinés pour savoir s'ils sont propres au service.

Lorsque le bruit se répandit dans le pays qu'une levée allait être faite, la plupart des jeunes gens s'enfuirent et gagnèrent les bois et les montagnes. Le malheureux Sydor, surveillé par son père, ne put échapper; il fut livré, accouplé à un camarade d'infortune, et emprisonné sous bonne garde; puis il fut conduit, toujours enchaîné, devant la commission de recrutement, présidée par le gouverneur de la province, et composée du maréchal du district, d'un officier de l'armée, d'un conseiller d'état, d'un médecin et d'un chirurgien. Le pauvre jeune homme eût pu conserver encore quelque espérance si son père, au lieu d'être son persécuteur, eût été son soutien. La vérité est que commissions de recrutement est publique en Russie, et l'on dit proverbialement qu'il n'y a rien de tel que les assignats pour rendre un concert droit ou bêteux. Mais le pauvre Sydor n'avait point cette ressource, et malheureusement il n'était que trop beau garçon. Il est examiné; on reconnaît qu'il a la taille requise, qu'il réunit les autres conditions de force et de santé voulues par l'ukase, et le président prononce le fatal ukase (bon pour le service). Aussitôt un barbier s'approche de Sydor et lui rase les cheveux sur le devant de la tête. Puis on fait passer le jeune homme dans une pièce voisine à l'issue de laquelle se trouve la porte de la prison, on lui met sur la tête un

capote d'uniforme, sur la tête un bonnet de police, et le voilà soldat pour vingt trois ans.

Un sombre désespoir s'empara du jeune Kopitza; il ne reverra jamais Oxana sa bien aimée... Le troisième jour il devait partir pour rejoindre le régiment de cuirassiers de Starodoub; il déserte, se cache et échappe à toutes les recherches. Une nuit il s'approche de Gwozdianka; il se présente à Oxana et la décide facilement à fuir avec lui. Ils se retirent en Bessarabie; ils vécurent dans une ferme du district de Skalang, se faisant passer pour des paysans d'Ukraine échappés à la croûte de leur seigneur, et au bout d'un an de séjour le père du village de Yarly bénit leur mariage. Enfin, à force de travail, ils deviennent fermiers du moldavien Akulevitz, seigneur de Yarly.

Bien que la position des jeunes gens fût heureuse et que la naissance d'une fille fût venue resserrer leur union, la tristesse habitait souvent chez eux. Tous deux pensaient à leur parents, à leur pays, qu'ils avaient quittés depuis plus de deux ans. On résolut de tenter une réconciliation, et il fut décidé qu'Oxana partirait avec son enfant pour aller revoir le pays natal.

Le vieux Prokop les reçut à bras ouverts et ils conduisit chez Kopitza; Yvan parut avoir tout oublié, embrassa à plusieurs reprises sa bru et sa petite fille, les combla de caresses et manifesta le plus vif désir de voir son fils; il s'engageait à faire tous ses efforts pour le soustraire aux recherches de la police militaire; peut-être même pourrait-il obtenir sa libération du service. Oxana, après avoir promis de revenir avec Sydor, retourna vers son mari.

En effet, au jour indiqué, à la brune, Sydor arriva à Gwozdianka. Il s'approche avec précaution; il aperçoit son père sur le seuil de la maison et il se jette dans ses bras. Mais quatre soldats s'élançant hors de la maison et Yvan leur livre son fils, malgré les pleurs d'Oxana et les supplications du vieux Prokop.

Yvan veut accompagner le détachement qui conduit son fils à Anniew, chef-lieu du district. Il présente lui-même le déserteur à l'autorité, et déclare que son dévouement à l'empereur est au-dessus de ses sentiments de père. Sydor est mis en prison et Yvan Kopitza reçoit la prime de 25 roubles accordée à tout individu qui livre un déserteur.

Sur le rapport adressé à l'empereur, Yvan Kopitza, pour récompenser plus particulièrement son article de dévouement, a reçu une médaille d'argent qu'il aura droit de porter suspendue au ruban de la décoration de Sainte-Anne.

Le 18 mai, Sydor Kopitza a paru devant le conseil de guerre; l'auditeur divisionnaire (rapporteur) a exposé l'affaire telle qu'elle résultait de l'enquête. Sydor Kopitza a raconté naïvement tout ce qui s'était passé et a demandé pour toute grâce qu'on ne le séparât pas d'avec sa femme.

Les juges, émus de pitié et tempérant autant qu'ils le pouvaient la rigueur des lois, ont décidé que Sydor Kopitza serait envoyé à l'armée du Caucase pour y faire son temps de service, le libérant au surplus de toute peine corporelle. Et ils obtinrent la permission pour Oxana de suivre son mari; une somme fut même remise à cette jeune femme pour ses frais de route. (Gazette des Tribunaux.)

— On a observé aux Etats Unis et en Europe un grand nombre d'étoiles filantes pendant la nuit du 9 au 10 août, ce phénomène, dont les causes n'ont jamais pu être clairement expliquées par les astronomes, se renouvelle toutes les ans à la même époque depuis des siècles. Une ancienne tradition allemande rapporte que les paysans de la Franco-nie et de la Saxe, croyaient que St. Laurent répandait des larmes de feu qui, chaque année, tombaient du ciel le jour de sa fête (10 août). Cette année les habitants de Bruxelles ont remarqué que St. Laurent avait versé quantité de pleurs.

— Au grand concours des collèges royaux de Paris et Versailles qui a eu lieu cette année, le prix l'honneur et plusieurs premiers prix ont été remportés par un maître de la Guedeloupe nommé Girard et le premier prix de philosophie naturelle par un jeune élève anglais. — Les jeunes ducs d'Anguaise et de Montpensier se sont aussi distingués dans leurs études; ils ont remporté plusieurs prix.

— Un fait significatif qui, s'il est vrai, donnerait à la tablatore au cabinet anglais parce qu'il indiquerait assez clairement les sympathies du gouvernement français, est l'entrevue à Ténédoz, entre l'amiral turc, l'amiral Lalande et le prince de Joinville au moment où la flotte turque allait mettre à la voile pour Alexandrie. L'amiral turc aurait, dit-on, fait par ses deux interlocuteurs de son intention et de ses motifs qui n'auraient rencontré aucune opposition; ce qui expliquerait le refus du cabinet français de coopérer par la force à la reprise de la flotte ottomane. On rapporte aussi que le capitaine anglais Walker qui se trouvait à bord du vaisseau amiral turc en qualité de conseiller a dit à l'amiral avant de retourner à Constantinople, que s'il avait pu soupçonner son projet de mettre la flotte sous les ordres de Mehmet-Ali, il l'aurait fait sauter, lui et son vaisseau. L'amiral lui répondit simplement : Monsieur, vous êtes incapable d'apprécier les causes qui ont dirigé ma conduite.

— Un gentleman de Kiskidy (Angleterre) a dressé deux souris à faire mouvoir une machine proportionnée à leurs forces pour filer le coton, avec profit de 5 deniers sterling par jour (50 centimes). Sir Halton d. Dunferlin possède aussi deux souris constamment employées à filer du coton à l'aide d'un moyen d'une petite machine. La quantité qu'elles en filent, tordent et pelotonnent par jour est de cent à cent vingt-cinq pouces de long. Il faut pour cela qu'elles parcourent dix milles et demi par journée; c'est ce qu'elles font sans trop se fatiguer. Une souris ordinaire pèse environ une demi-once, et on peut la nourrir pendant six semaines avec un sou de farine d'orge. Pendant ce temps, et le fil s'élève de cent pieds de longueur sur cinquante de largeur et autant de

hauteur, où il pourra passer dix mille moulins à vapeur, en les mettant à une distance telle que les surélévations puissent être facilement évitées. D'après un calcul approximatif qu'il a fait, cet établissement doit donner un bénéfice net de 2,500 livres sterling (57,000 francs) par an. Grâce cette innovation, voilà le peuple sursurquois transformé en colonie manufacturière.

**BATEAU VOITURE A VAPEUR.**—On vient de recevoir d'Amérique le dessin fort curieux d'une machine amphibie qui offre la combinaison d'une voiture à vapeur et d'un bateau. Par terre, elle roule sur 4 roues; lorsqu'elle arrive à une rivière ou à un étang qu'il faut traverser, les roues s'arrêtent, une roue à rames placée juste sous le milieu se met en mouvement, et la voiture passe sans difficulté. Cette machine, de l'invention d'un mécanicien nommé Whetton, a la forme d'un alligator ou crocodile d'Amérique; sa construction est fort simple, peu coûteuse, et toutes les pièces peuvent en être très facilement et très vite démontées.

**BATEAUX A VAPEUR.**—Il y avait au commencement de cette année, dans le Royaume-Uni ses dépendances, 810 bateaux à vapeur, portant ensemble 157,840 tonneaux et de la force de 63,250 chevaux; le tout exclusivement des bateaux à vapeur du gouvernement. Le nombre des bateaux à vapeur, dans les Etats-Unis, à la même époque, était de 800, formant 160,000 tonneaux et d'une force de 57,019 chevaux. Dans les dix dernières années il y eut 92 accidents sur les bateaux britanniques, avec une perte de 631 vies. Dans les Etats-Unis, pendant la même période, 275 bateaux éprouvèrent des accidents de toute sorte, et le nombre des existences perdues dans ces événements fut de 2,630.

Un acteur français adresse du Caire à la Gazette des Théâtres les détails suivants sur les théâtres européens en Egypte et en Syrie: "Nous sommes arrivés au Caire il y a près de deux mois. Notre inclination était de nous fixer à Alexandrie; mais cette ville est depuis plusieurs années desservie par une troupe d'acteurs qui ont su conquérir la faveur publique. Les Egyptiens sont fort avides de spectacle, surtout les femmes. L'ennui et la monotonie insipide du harem, le manège total d'instruction des femmes qui y sont renfermées, et l'oisiveté extrême qui en résulte, pouvaient seuls leur faire trouver quelque charme aux danses et à ces soirées musicales de *Halaïem* et de *Cavanaki*. Ce sont des femmes privilégiées et jouissant d'une parfaite liberté, semblables aux bayadères des Indes, qui jouent ordinairement au talent de la danse celui de la musique et du chant, mais quel chant! Elles faisaient les délicats des femmes orientales avant l'introduction des spectacles européens en Egypte; depuis ce moment elles sont totalement délaissées.

Les brillants succès de nos camarades d'Alexandrie nous ont engagés à remonter le Nil et à nous établir au Caire, où nous avons retrouvé plusieurs de nos usages, nos cabinets de lecture, nos cafés, nos journaux français, entre autres votre *Gazette des Théâtres* que j'ai trouvée dans un café du quartier franc et au Cercle des deux Hémisphères. Le fils de Noghos Jossouf, ministre secrétaire d'Etat et premier drogman de Méhémet, nous a fait entrer une jolie salle où nous avons pu jouer trois semaines après notre arrivée. Notre théâtre est situé à l'extrémité du grand harim, non loin du canal de Mahmoud. Saï-B-y, fils de Méhémet, et sa mère assistaient à l'ouverture, qui a eu lieu le jour des fêtes ordonnées par le vice-roi pour célébrer la brillante victoire d'Ibrahim sur Hâfiz-Pacha. Le spectacle se composait de *Philippe et de la Duchesse de Lavaudière*. Notre succès a été complet, et, après la représentation, la mère de Saï-B-y a fait un magnifique cadeau à notre première actrice, la signora Livonetta (A. de Robin), qui a rendu les situations du drame avec un talent remarquable. Après la première pièce, notre camarade Jules Robin a chanté des couplets en l'honneur d'Ibrahim et de Soliman-Pacha (le colonel Seves).

La troupe qui exploitait Alep a été obligée par suite des mouvements de troupes et de la proximité des hostilités, de partir pour une autre ville. Les artistes qui la composent vont s'établir à Beyrouth, où ils sont attendus avec impatience.

**DECOUVERTE.**—Le célèbre orientaliste de Vienne, M. Hammer Pargall, a découvert la vraie origine "des nuits Arabes," connus sous le titre de "Mille et une nuits," suivant un passage d'une ancienne histoire de littérature Arabe par Fihris, inconnue jusqu'ici et qui fut écrite dans la 977 année de l'Hégire, ou en l'an 497 de l'ère chrétienne, il est constaté que l'auteur de ces contes est une Reine de Perse, appelée Humai.

**FOUR.**—M. B. de Boismont fait l'estimation suivante, dans ses Essais sur les effets de la civilisation avec la folie. Dans Londres, il y a un fou sur chaque 200 personnes; dans Paris, un sur chaque 222; dans Pétersbourg, un sur chaque 313; dans Naples, un sur chaque 729; dans Rome, un sur chaque 418; dans Milan, un sur chaque 242; dans Turin, un sur chaque 434; dans Florence, un sur chaque 338; dans Madrid, un sur chaque 3,350; dans Dresde, un sur chaque 469; au Caire, un sur chaque 30,714. D'après ce tableau, il paraît que les pays où l'on est moins fou, sont ceux où l'on s'extermine d'avantage; car les Egyptiens ont une fameuse part dans la manie de la guerre et les Espagnols s'assassinent depuis plusieurs années pour des intérêts qui sont bien éloignés d'être les leurs.

### QUEBEC: LUNDI, 14 OCTOBRE, 1839.

**A NOS ABONNES.**—Nous prions ceux de nos Abonnés qui reçoivent le Canadien par la Poste que s'ils ont passé le présent semestre, ceux qui ne paieront pas leur abonnement à l'expiration de chaque semestre régulièrement, auront à payer le port entier qui est de 6s. par année, au lieu de 5s. que nous nous sommes bornés à exiger jusqu'à présent pour faciliter le renvoi.

**ADRESSE A SIR JOHN COLBORNE.**—Les "Loyaux" de Montréal ont tenu, Mercredi dernier, une assemblée à laquelle ils ont adopté une Adresse à Sir JOHN COLBORNE à l'occasion de son départ. Elle est passablement banale et insignifiante pour la période importante pendant laquelle Sir John a tenu les rênes du Gouvernement. Véritablement malgré toute leur bonne volonté, ils ne pouvaient en dire davantage sans s'exposer eux-mêmes et leur héros à la risée publique. En effet, plus les compliments auraient été gros et ronflants, plus ils auraient contrasté avec le fait patent qu'après deux années d'administration avec des pouvoirs législatifs à l'abri de tout contrôle, le Gouverneur actuel laisse le pays dans un état pire encore que celui où il était dans l'automne de 1837. A cette époque, il y avait encore dans le pays une forte proportion, nous oserions même dire une majorité de la population Canadienne Française attachée de cœur au gouvernement et reposant encore beaucoup de confiance dans la justice de gouvernement, comme en font foi les nombreuses manifestations publiques qui eurent lieu sur tous les points du pays. Dans quelques mois d'administration, Sir JOHN jeta un tel découragement, un tel dégoût dans les esprits que, lors de l'insurrection de 1838, pas une voix, pas une seule voix ne s'éleva en faveur du Gouvernement, là où l'année précédente des milliers de voix protestèrent hautement de leur attachement au gouvernement et l'environèrent

ainsi d'une force morale bien autrement efficace que la force des baïonnettes pour étouffer les mécontentements. Ce ne sont pas là de vaines déclamations, des allégués vagues, des lieux communs, ce sont des faits, des faits qui ne peuvent s'expliquer qu'au désavantage des talents administratifs de Sir JOHN COLBORNE. A qui aboutissent les actes militaires du Sir John, en 1837 et 1838, qui d'ailleurs suffisaient à peine pour faire la réputation d'un cadet? on n'ose pas renvoyer un seul régiment; notre département militaire continue sur le pied de la guerre; il faut quatre fois plus de troupes pour maintenir la sécurité, qu'il n'en fallut en 1837 pour étouffer les seuls mouvements insurrectionnels qui aient présenté quelque chose de sérieux. Encore une fois, comment concilier ces faits avec des talents administratifs d'un ordre même ordinaire? Disons-le mot, Sir John dans tout le cours de la crise récente n'a été que soldat, et il a laissé le soin de la partie civile ou politique de son administration aux chefs d'un parti, qui ont fait avorter tous les fruits qui devaient sortir de ses succès militaires. Incapable de gouverner autre chose que des troupes, il n'a pas su choisir ses conseillers, ses co-opérateurs dans le gouvernement civil. Il a bien pu mériter du parti "Loyal," qu'il a engraissé, qu'il a élevé, mais il n'a fait que démentir de la Métropole en augmentant les mécontentements contre elle, et en grossissant son budget de plusieurs millions de livres sterling, sans compter les malheurs que l'avenir tient encore en réserve.

Il a été reçu à New-York des nouvelles de Canton jusqu'au 22 Mai. Les résidents Anglais et Hollandais étaient sur le point de laisser Canton.

La Gazette de Montréal de Samedi publie un Ordre Général de Sir JOHN COLBORNE remerciant les Volontaires de leurs services pendant les deux dernières hivers.

La liste des souscriptions aux fonds de la Compagnie d'Assurance projetée de Montréal est assez remplie pour permettre de prendre des mesures pour la formation de la Compagnie. Jeudi prochain les Souscripteurs s'assembleront à Montréal pour nommer un Comité qui sera chargé de préparer une pétition demandant un Acte d'Incorporation.

Le Bureau des Travaux Publics demande des soumissions pour la construction d'une écluse aux Rapides Ste. Anne sur l'Outaouais.

**THEATRE.**—La dernière représentation de M. PUPPOMME, à Montréal, Jeudi dernier, a été vivement goûtée, les applaudissements ne lui ont pas manqué, et ce qui est encore mieux il y avait foule au théâtre. Les Amateurs qui l'assistaient en cette occasion ont aussi eu leur part d'applaudissements. Nous pouvons annoncer que M. PUPPOMME se propose de descendre à Québec sous peu, et d'y donner quelques soirées dramatiques, avec l'assistance d'Amateurs.

**INCENDIES.**—Trois incendies désastreux viennent d'avoir lieu aux Etats-Unis; l'un à Philadelphie qui a détruit pour 350,000 piastres de marchandises, qui heureusement étaient assurés; l'autre à New-York, qui a consumé 37 bâtiments avec des valeurs immenses, le tout n'étant assuré qu'en partie; enfin le troisième à Norwalk, Ohio, peu considérable comparé aux deux autres, mais qui Pest eu égard à la place—porte 10,500 piastres, assuré 5000. L'incendie de New-York a frappé Water Street, Front Street, Fulton Street, Burling Slip et Fletcher Street.

M. LEGARE dont les travaux en peinture ont déjà fait honneur au pays, vient de livrer à la curiosité publique un nouvel ouvrage de son pinceau, d'un mérite qui a excité l'approbation et l'étonnement de tous ceux qui ont eu occasion de le voir, en connaissant les circonstances dans lesquelles il a été exécuté. Il ne s'agit de rien moins que d'une reproduction fidèle et parfaite du célèbre tableau de SULLY représentant la jeune Reine Victoria dans tout l'éclat de ses habits de couronnement, et qui a été exposé en cette ville pendant quelques jours. Or c'est pendant les courts instants d'intervalle laissé entre les heures d'exposition de chaque jour, que M. LEGARE a fait une superbe copie du tableau en question, copie si exacte que tous ceux qui l'ont vu ont déclaré qu'il fallait qu'ils sussent que c'était une copie pour ne pas se croire devant l'original même. Tant de perfection donnée en si peu de temps et avec tant de désavantage à un pareil ouvrage, fera de ce tableau un des plus beaux titres de son auteur à la considération de son pays.

M. LEGARE par un désintéressement non moins digne d'éloge que son œuvre, Pa exposé gratis à la Galerie de Peinture où on peut maintenant le voir. Reste à savoir maintenant si le mérite de l'artiste sera reconnu et son travail récompensé comme ils le méritent. La place du tableau en question est dans un de nos édifices publics.

**SIÈGE DE 1759.**—M. HAWKINS, à qui le pays et Québec surtout doivent un excellent ouvrage historique et descriptif, est sur le point de mettre entre les mains du graveur une Carte ou Plan des opérations militaires pendant le mémorable siège de 1759, sous WOLFE et MONTCALM, ces deux braves pour qui la mort n'a été que le passage à l'immortalité. L'exécution de cet ouvrage sera digne en tout du mémorable événement auquel il se rapporte. Le prospectus, et la liste de souscription, qui est déjà d'une étendue respectable et encourageante pour l'auteur, se trouvent déposés au Bureau de ce Journal, où l'on recevra avec plaisir les noms des nouveaux souscripteurs qui désireront encourager cette publication recommandable. Le prix est de cinq piastres.

**SOIREE MUSICALE DE MADEMOISELLE STELLA.**—La célèbre cantatrice que en ce moment sans doute, retentit les échos de fait que salon de Québec des éclats radieux de sa belle voix, cependant il nous semble que nous écouterions ces sons si suaves et si purs qui nous tiennent mardi soir en extase, pendant de trop courts instants.

Mademoiselle Stella peut se flatter d'avoir vu à sa soirée l'éclat de la société de cette ville et une foule d'officiers qui étaient bien aises de prouver qu'une grande artiste n'est pas délaignée dans ce petit coin du monde. Quelques-uns de ces messieurs avaient déjà applaudi, en Europe, les pouvoirs harmoniques de mademoiselle Stella et se trouvaient charmés de la revoir.

Les différents morceaux choisis pour cette solennité musicale l'avaient été avec un tact tout particulier, pour faire ressortir les moyens de la cantatrice. Nous avons surtout admiré ses variations que nous entendions pour la seconde fois et que nous voudrions entendre encore mille fois, tant nous sommes certains de n'en être jamais fatigués. La charmante chanson anglaise de *Popera de d'Anchia* est un thème d'une suavité toute particulière, qui fut le plus grand honneur à *Rooke* et nous regrettons que ce compositeur estimé n'ait pas entendu son morceau exécuté par une voix aussi sérieuse, car nous sommes certains qu'il y eut renouveau de beautés qu'il n'avait pas pensé à écrire.

La *Bucare de Mazzanillo*, aussi en anglais, a transporté tous les auditeurs; enfin le *Deo de la Sposa filia* a couronné merveilleusement la soirée et M. Emile a montré de nouveau qu'il profitait des leçons d'une maîtresse aussi habile que mademoiselle Stella.

Le *Herald* annonce que Sir JOHN COLBORNE a donné des ordres à l'effet de faire travailler les prisonniers sous conviction dans la prison, et qu'une partie

de la prison neuve à Montréal a été arrangée pour y enfermer les insensés. On aurait fait tous les arrangements nécessaires à leur sûreté et bien-être.

Les Journaux de Montréal se plaignent que la Compagnie du Gaz ne fournit que la moitié de la quantité de gaz convenue, et que partant l'éclairage de la ville est insuffisant.

**L'Ami du Peuple** comme on le verra par les remarques dont l'accompagne les résolutions sur lesquelles a été basée l'Adresse à Sir JOHN COLBORNE, ne peut s'expliquer l'absence de l'Assemblée des hautes notabilités "loyales." L'énigme est facile à expliquer, ce nous semble; Sir John leur a laissé faire tout ce qu'ils ont voulu, et ces Messieurs, par un reste de pudeur, ont voulu éviter de s'entendre dire qu'ils étaient des barbers qui se rasaient.

**SOIREE MUSICALE.**—Nous rappelons aux amateurs de Musique que c'est ce soir que la célèbre Cantatrice Italienne, Mlle. STELLA donne son unique concert. On trouvera parmi nos extraits de ce jour le témoignage de *L'Ami du Peuple* sur le mérite de cette Musicienne. Tous les Journaux de Montréal en ont parlé dans le même sens.

LE DAGUERROTYPE.—Nous voyons qu'un Monsieur Segur, de New-York, a déjà produit, avec le plus grand succès, un échantillon du nouvel art dont Daguerre vient de doter le monde. Le tableau de M. Segur embrasse une partie de l'Eglise de St. Paul et les environs avec le coin d'Astor House. C'est probablement le premier essai heureux du procédé Daguerre qui ait été fait en Amérique.

Le *Transcript* de ce matin rapporte comme on on dit, que M. le Procureur Général Ogden va être nommé Juge en chef de Montréal, Mr. Andrew Stuart, Procureur Général, et M. Day, Solliciteur Général.

### DU COURRIER DES ETATS-UNIS.

**NEW-YORK, 8 octobre 1839.**  
Les ruines de l'incendie de Church street sont encore fumantes que nous avons de nouvelles calamités du même genre à déplorer tant ici qu'à Philadelphie.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure, le feu s'est déclaré dans Front street et, à peu près, tout le quartier fermé par Water, Fulton, Front streets et Burling-Slip a été la proie des flammes. Quel un grand nombre de marchandises aient été sauvées, la perte est encore très considérable, son total est évalué à environ \$1,600,000. *Holl's-Hotel* a couru de grands dangers.—La journée de samedi a été fatale, car trois ou quatre incendies avaient lieu presque en même temps dans divers quartiers de la ville; aussi il est résulté que les secours qui ont été divisés n'ont pas pu être aussi efficaces qu'il leur eût fallu, surtout dans Front-street.

A Philadelphie, dans la nuit de vendredi, quarante à cinquante maisons ou magasins ont été consumés entre Chestnut et Market-streets. On estime le dommage à plus de \$1,000,000. Plusieurs personnes ont été tuées et blessées.

**CANTON, 14 mai.**—Les difficultés que les résidents étrangers éprouvent de la part du gouvernement chinois, relativement au commerce de l'opium semblent approcher de leur solution.—Tout l'opium qui se trouve dans les factoreries ayant été livré, les autorités chinoises ont accordé aux étrangers la permission de se retirer, mais elles exigent qu'un certain nombre de personnes désignées quittent le pays dans un laps de temps déterminé. Les Chinois qui s'attendent à des hostilités, réparent leurs fortifications et ont élevé en nouveau fort à l'embochure de la rivière dont ils se proposent d'obstruer le cours en coulant à fond un grand nombre d'embarcations remplies de pierres; de plus, ils ont construit un mur autour des factoreries de manière à leur laisser le moins d'espace possible. Enfin ils se préparent à répondre à toute agression.

[De *L'Ami du Peuple*.]  
**ADRESSE A SIR JOHN COLBORNE.**—Nous avons été étonné de ne pas avoir vu figurer, parmi les personnes nées en avant, dans cette circonstance, les sociétés consultantes et provisoires législatives de la Province; il semblerait que ces grands fonctionnaires de l'état Provincial se tiennent éternellement couchant, afin que le soleil levant ne les foudroie point de ses rayons. Nous serions fâché que ce soit cette raison qui ait prévalu au moment où il s'agit de témoigner la reconnaissance publique à l'administrateur consciencieux qui a tenu les rênes du gouvernement dans une époque hérissée de troubles et de difficultés. Il faut croire qu'il existe quelque motif que nous ne connaissons point et qui ont dû influer sur les manifestations qui nous supposait montrer, car pas un gouverneur n'a dû s'attacher de ce créateur, autant que Sir John, parce que pas un gouverneur n'eut occasion d'exercer un aussi immense patronage; il est vrai qu'une vieille légende prétend que l'art de donner les places toutes essentielles à celui de créer des ingrats. Pour nous, nous serions charmés de pouvoir attribuer cette absence à la question de l'Union, remise encore sur le tapis par cette assemblée quand la plupart des hommes sensés de cette Province doivent sentir tous les inconvénients ainsi que toute l'impertinence, d'une semblable idée.

Quoi qu'il en soit, l'assemblée publique convoquée pour le neuf courant, à la Chambre des Nouvelles, rue St. Joseph, eut lieu au jour et à l'heure indiqués. Il y avait beaucoup de monde; autant qu'il pouvait en tenir dans le local choisi, qui était assez exigü. M. Samuel Gerrard fut appelé au fauteuil, et Mr. George Scott tint la plume comme secrétaire. Plusieurs allocutions furent prononcées par MM. Gerrard, Day, Badgley, Driscoll et Scott.

Mr. Day, secondé par le Dr. Robertson, proposait la résolution suivante, qui fut unanimement adoptée.

1<sup>o</sup>. *Résolu*, Que cette assemblée entretient des sentiments de regrets sincères sur la retraite, qui a si benoît lieu, de Son Excellence Sir John Colborne, du gouvernement de cette province et pense qu'il est de son devoir d'exprimer sa confiance dans les talents et l'énergie militaires montrés par Son Excellence, dans sa promptitude à déconcerter les machinations des personnes des affectées, et dans son incessante vigilance, ainsi que dans sa sollicitude pour la protection des personnes et des propriétés, qui ont principalement exempté à cette province la plus grande partie des calamités de mort, de tumulte et de guerre civile.

Mr. W. Radgley, secondé par Mr. Ferris, proposait la résolution suivante, qui fut aussi adoptée à l'unanimité.

2<sup>o</sup>. *Résolu*, Que dans la confiance de la continuité de cet intérêt que Son Excellence a toujours manifesté pour le bien-être de ces Provinces, cette assemblée entretient l'espoir que, lorsque le Gouvernement de Sa Majesté remettra au Parlement Impérial la mesure importante de l'Union sur laquelle il a été pris une détermination, Son Excellence contribuera de ses précieux avis et recommandations de mettre cette mesure à effet, et qu'elle aidera à servir et à perfectionner d'autres mesures pour le bon gouvernement futur de ces provinces, qui pourraient être les plus propres à leur assurer une tranquillité permanente et à leur rendre un riche appanage de l'empire britannique.

Mr. Griffin, secondé par Mr. Driscoll, proposait la résolution suivante, qui fut aussi adoptée à l'unanimité.

3<sup>o</sup>. *Résolu*, Que le ferme et sincère désir de cette assemblée, est que Son Excellence, en prenant congé de son gouvernement, ait un voyage propice pour se rendre en Angleterre, et qu'elle puisse recevoir les honneurs ainsi que les récompenses de ses longs et fidèles services envers sa Souveraine et son pays.

Mr. Audj, secondé par Mr. Armour, proposait et il fut unanimement adopté.

4<sup>o</sup>. *Résolu*, Qu'une adresse fondée sur les résolutions suivantes soit préparée pour la signature et présentée à Son Excellence; qu'un comité de quinze soit actuellement nommé pour effectuer les vœux et les désirs de cette assemblée, et que les personnes suivantes composent le dit comité: Samuel Gerrard, Dr. Robertson, Charles D. Day, William Badgley, Henry Griffin, Adam Ferris, Robert Armour, Henry Driscoll, Thomas B. Anderson, Joseph Shuter, Jas. Henry Lambé, H. L. Routh, Thomas Grigan, John Redpath, George Auld.

la résolution suivante, qui fut unanimement adoptée.

**PORT DE QUEBEC.**  
**ARRIVAGES.**  
13 Octobre.  
Navire Francis, Armstrong, 17 Août de Liverpool, à J. Tibbets, lest, pilote Charles Dumas.  
John Francis, Cotter, 22 do. de Cork, à Wm. Price & Cie. lest, pilote Malcolm Smith.  
Brick Allan, Younger, 11 do. de Beaumont, à Sharples, Wainwright & Cie. lest, pilote Antoine Fortier.  
14 Octobre.  
Navire Toronto, Morgan, 18 Août de Londres, pour Montréal, cargaison générale, pilote P. Bowes.  
Donchour, Thompson, 26 do. de Bristol, à Matland & Cie. lest, pilote Jean Gobeil.  
W. Dawson, Devedredge, 26 do. d'Alloa, charbon, à Gilmour & Cie. pilote Benoni Normand.  
Mary Caroline, Lawson, 30 do. de Liverpool, à J. Froste & Cie. sel et charbon, pilote James English.

### DI. CÉS.

A Lotbinière, 1er du courant, dame Charlotte Levasseur, veuve de sieu Antoine L'Hérault, à l'âge de 80 ans.

**BANQUE DE LA CITÉ.**  
SUCCURSALE DE QUEBEC.  
La Banque est maintenant ouverte pour les affaires.  
C. GETHINGS, Caissier.  
13 Octobre 1839.

**INSTITUTION MEDICALE DE QUEBEC.**  
LES cours s'ouvrent le LUNDI 18 NOVEMBRE, comme il suit:

Anatomie et Chirurgie, par J. DOUGLAS, Principes et pratique de la Médecine, J. PAINCHAUD, Matière Médicale et Botanique, J. ROWLEY, Chimie et Pharmacie, A. JACKSON, Accouchements, C. FRÉMONT, Québec 4 octobre 1839.

**VENTES PAR ENCAN.**  
Par Encan seront vendus MARDI prochain 15 courant aux Chambres de vente du soussigné sans réserve.

**UN** assortiment général de Marchandises Sèches, Soie à coude d'Italie, &c., &c.  
... AUSSI ...

96 Surtouts de Flushing bleu  
1012 paires Culottes Flushing bleu  
108 Surtouts de tapis de Bruxelles garnis de pelletterie  
50 Gilets  
1 caisse Chapeaux à la Durham  
60 Sacs de voyage, avec serrures et clefs  
4 Redingottes de peau et Boas de pelletterie  
1 balle Bonnets rouges.  
2 do Etoffe du pays et autres articles  
1 balle Frocks de Guernsey  
1 do Coton rayé  
1 do Flanelle  
1 caisse Miroirs.

—ET—  
20 Montres d'argent, Joaillerie et autres articles.  
La vente commencera à UNE heure précise.  
G. D. BALZARETTI.

11 Octobre.  
**FOND DE COMMERCE.**  
Sera vendu au magasin de M. J. G. LECRONIER, près de la Porte St. Jean MERCREDI 16 courant et les jours suivants, *posivement sans réserve*.

**TOUT** son fond de commerce formant un assortiment très général de Marchandises sèches propres à la saison &c. &c.  
Conditions libérales.  
La vente commencera à UNE heure précise.  
G. D. BALZARETTI,  
11 Octobre 1839. E. & C.

**VENTE ETENDUE DE MARCHANDISES SECHES.**  
Seront vendus VENDREDI, prochain 15 courant, aux Chambres d'Encan du soussigné les Ballots suivants qui se débarquent maintenant:—

**4 B** 2 do Flanelle  
2 do Draps de Pilote  
5 do Indiennes  
5 do Nappes  
1 do Serviettes, Ouvré &c.  
2 do Toile à draps de Russie  
2 do Toile d'Irlande  
3 balles coton rayé  
2 do carcauzé de Chine  
2 do Merino  
2 do Bombazette  
1 caisse Velour de coton  
2 balles de Coton brun  
1 do Bonnets rouges  
2 do Courtpointes de couleur  
1 caisse Epingles et autres articles.  
La vente commencera à UNE heure précise.  
G. D. BALZARETTI,  
14 Octobre 1839.

**AVIS.—DAME** Veuve FRS. PONCY informe le public qu'elle a ouvert en sa demeure près de l'Eglise une MAISON de PENSION où les personnes qui voyagent pourraient se procurer un logement et une pension convenables.  
St. Augustin, 12 Octobre, 1839.

**RICHES PELLETERIES MANUFACTURÉES DE LONDRES.**  
Le soussigné a reçu et offre en vente un riche assortiment de Pelletteries naturelles et teintes, garanties d'une qualité et d'un travail supérieurs, consistant en Manchons de Zibeline, Marte, Stone Martin, Loup-cervier, Ermine, Chinchilla, Ecurculs de Russie, Swansdown, Jannet, Vison et Ours de Russie, avec Mantilles, Colonnets, Châles et Boas assortis, Bonnettes de Swansdown, Doublure d'Ecurcul, Garnitures, Gants Fourrures de pieds et d'estomac, Manchons d'enfants.

—AUSSI—  
Une variété de Peaux consistant en Peaux de Loup-cervier du Sud, Loup-cervier, Jannet noir et gris, Ecurcul et Chinchilla.  
Le soussigné sollicite une inspection de ce fonds étendu de riches pelletteries, digne de l'attention des acheteurs, qui sera vendu beaucoup au-dessous des prix ordinaires.  
R. SYMES,  
Rue du Palais, vis-à-vis de l'Albion Hotel-Québec, 14 octobre 1839.

**A VENDRE** ou à LOUER cette maison (avec un vaste jardin) située faubourg St. Jean, ci-devant la propriété de REMY QUIROUET Ecuier Possession donnée immédiatement. S'adresser à ANT: A: PARENT, Ecuier, Québec, 7e Oct. 1839.

**THEATRE ROYAL.**  
Soirée Dramatique par MM. les Amateurs Typographes,  
MERCREDI, 23 Octobre.

Le spectacle commencera par  
**LA MORT DE CESAR,**  
Tragédie en trois actes, par Voltaire, dans laquelle sera introduit un  
**TABLEAU VIVANT.**

**RECITAION.**  
CHANSON COMIQUE.  
**LE TAMBOUR NOCTURNE**  
ou  
**Le Mari Devin.**  
Comédie en cinq actes et en prose, par Destouches.

**LE SOLDAT FRANÇAIS,**  
Intermède en deux parties, mêlé de chant, arrangé et augmenté pour l'occasion.

Lo soirée se terminera par le  
**DIVERTISSEMENT,**  
Composé pour les Amateurs Typographes, dans lequel ils chanteront en chœur  
**LE CHANT DES OUVRIERS.**

PRIX DES PLACES.—Loges, 5s. pour un Monsieur, avec une Dame 7s. 6d.—Par terre, 2s. 6d. pour un Monsieur, avec une Dame, 3s. 9d.  
N. B.—Les Galeries seront fermées, et il sera pris des précautions pour faire régner le plus grand ordre.

**SOIREE MUSICALE**  
DONNEE SOUS LE PATRONAGE DU MAJOR GENERAL  
SIR JAMES MACDONELL, K.  
C. B. & K. C. H.  
PAR MADELLE. ROYNA STELLA Prima Donna du Théâtre Royal de San Carlos, de Naples, de la Scala à Milan et plusieurs autres Théâtres d'Italie,  
A L'HOTEL DE L'ALBION,  
LUNDI SOIR,  
QUATORZE OCTOBRE, A 8 1/2 HEURES,  
(SI LE TEMPS PERMET.)  
Dans lequel elle sera assistée par plusieurs amateurs de cette ville. Pour les détails voir les programmes. Prix d'entrée une Piastre.  
Québec, 12 Octobre 1839.

**DANSE A LA MODE.**  
MADEMOISELLE ASPINALL informe ses amis et le public qu'elle recommencera ses leçons dans l'art élégant de la Danse pour la saison, le SAMEDI 19 Octobre, à ses appartements, N. 16 rue Ste. Angèle, près des Casernes de l'Artillerie Royale, où elle enseignera les Danses les plus élégantes et les plus à la mode avec les exercices et grâces ordinaires, avec une facilité et dans un style acquis des premiers Maîtres de Paris et de Londres. Jours d'enseignement pour les jeunes pupilles, MERCREDI et SAMEDI l'après-midi. De bonne heure en Décembre commencera une Classe choisie du Soir pour les pupilles plus âgés qui veulent se perfectionner. Mlle A. continuera à donner des leçons particulières chez elle et à domicile.  
Québec 2 Octobre 1839.

**HUILE, POISSON & NOUES.**  
Tout récemment arrivés dans les Goëlettes *Courier* et *Unity*.  
**4000 GALLONS** Huile de Morue en tonnes, barriques et quarts, 400 quintaux Morue Sèche, 30 quintaux Poisson de Table, 44 quarts Morue Verte, Noues de Morue en quarts et en barils. Il aura constamment un assortiment des articles ci-dessus jusqu'à la clôture de la saison.  
D. FRASER,  
Québec, 2 septembre 1839. Quai Napoléon.

**A VENDRE.**  
DEUX balles Merinos, 2 caisses Indiennes imprimées, 1 caisse Bandannas, 4 caisses Miroirs.  
—AUSSI—  
Quatre caisses Joueux en ligne directe d'Allemagne. Et attendu de jour en jour, un assortiment général de Marchandises sèches propres à la saison.  
J. C. HART,  
Rue Sault-au-Matlot,  
Québec 25 Septembre 1839.

**VRAI SAVON DE CASTILLE ET DE WINDSOR REÇU** récemment arrivé et à vendre par le soussigné: il n'en a qu'une petite quantité.  
R. DAIKERS,  
Rue du Palais,  
MARCHANDISES A BON MARCHÉ!!!  
NOUVEAU MAGASIN PRÈS DE LA PORTE ST. JEAN.  
J. G. LECRONIER.

**REÇU** par les derniers arrivages une variété de marchandises d'automne, et il attend de jour en jour dans l'Eleutheria de Londres et autres vaisseaux un assortiment très complet dont il disposera à bas prix comme à l'ordinaire.  
Québec, 24 Septembre 1839.

**PEINTURES A L'HUILE.**  
**A VENDRE**—Quinze morceaux originaux de l'Ecole Vénitienne, sujets religieux la plupart dont plusieurs sont d'un grand mérite, et parmi lesquels se trouvent une Annonciation, un St. François, un St. Joseph, un Triomphe de la Religion, une Charité et plusieurs Madones et une Bataille de Cavalerie ancienne &c.  
HENDERSON & Co.  
14 Août 1839. Quai de Hunt.

**LE BILL D'UNION.**  
ON peut se procurer ce Bill en forme de brochure, à la LIBRAIRIE CANADIENNE. Il n'en a été ainsi tiré qu'un petit nombre d'exemplaires.—Prix Quin e Sous.